

REGLEMENT INTERIEUR POUR L'UTILISATION DES LOCAUX

Pour le bon déroulement de votre séjour à la Maison Familiale Rurale, il convient de respecter les consignes suivantes :

DANS L'ENSEMBLE DES LOCAUX

- **Il est strictement interdit de fumer** dans tous les locaux. A l'extérieur les mégots doivent être ramassés.
- Les animaux sont interdits.
- Pour la partie hébergement : Le mobilier des chambres, ainsi que la literie ne doivent pas être déplacés.
- Pour la partie restauration : le mobilier (tables, chaises, ...) ne doit pas être utilisés à l'extérieur des locaux. Du mobilier de jardin sera à votre disposition, sur demande à la réservation.

Dans tous les cas, les tables et chaises doivent être remises dans leur emplacement initial.

QUELQUES REGLES DE FONCTIONNEMENT

- **L'entretien des locaux** doit être fait régulièrement et correctement pour les maintenir en bon état de propreté.
- **Ne pas obstruer les WC et les lavabos.** Toute intervention pour la remise en service sera à la charge du locataire.
- **Les consignes d'hygiène et de sécurité** doivent être respectées, sous l'autorité du responsable de du séjour.

Le représentant de la Maison Familiale Rurale indiquera le fonctionnement de l'alarme incendie, des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation au responsable du groupe

- **En période de chauffage :**
 - **Pour la partie hébergement :**
Veiller à tenir les portes et fenêtres fermées.
 - **Pour la salle de restauration :**
Le représentant de la Maison Familiale Rurale, indiquera au responsable du groupe, le fonctionnement de la climatisation réversible.
 - **Pour les salles de réunion :**
Utiliser les radiateurs électriques sans excès ET LES ETEINDRE dans les salles, dès qu'elles ne sont pas utilisées.
- **Précautions d'emploi du matériel mis à disposition :**
 - Pour la partie restauration : vaisselle / couverts :
En fonction du nombre de personnes, la vaisselle et les couverts seront à disposition par lots de 10 unités (à la fin du séjour, veuillez respecter ce mode de rangement).

Pour la cuisine : les consignes de sécurité et les modes d'emploi sont affichés sur les différents équipements. Les consignes relatives à l'hygiène alimentaire sont affichées.

Pour l'entretien de la cuisine et de ses équipements, il est obligatoire d'utiliser les produits fournis par la Maison Familiale Rurale.

- **VEILLER A ETEINDRE L'ECLAIRAGE** dès qu'une pièce n'est pas occupée.

LES ESPACES EXTERIEURS

- **RESPECTER** l'état et la propreté des espaces mis à votre disposition. Merci de nous aider à maintenir ce cadre agréable (ramassage mégots, gobelets, papiers,...).
- **Il est interdit d'allumer un feu à l'extérieur des locaux de la Maison Familiale.** Un barbecue est à votre disposition (combustible non fourni).

INFORMATIONS

- N° Assistance Technique : 07.68.19.69.14
- N° de la Direction (uniquement en cas de force majeure) : 06.79.29.01.69
- **LES ORDURES MENAGERES** sont ramassées le lundi, le mercredi et le vendredi. Des containers sont mis à votre disposition. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE VIDER LES ORDURES SANS SAC.** Des containers de tri sélectif sont disponibles dans le village.

Fait à, leen double exemplaire.

Le preneur
Nom et qualité du signataire
« Lu et approuvé »

La Direction
« Bon séjour »